

 <p>Colonie des Pionniers C P D de Développement</p>	<p style="text-align: center;">PERISCOPE</p> <p style="text-align: center;">Organe d'expression de l'ONG «CPD»</p>	<p style="text-align: right;">N°, 5 Juin 2013</p>
<p>Information et Sensibilisation sur la paix et la sécurité B.P. 3562-Tél.: +257 22250508& +257 79905384 E-Mail : pionniersfr@yahoo.fr. BUJUMBURA-BURUNDI http://www.reseau-rafal.org/node/168</p>		

Les journalistes burundais sous le choc de la promulgation de la nouvelle loi sur la presse

L'important : y-a-t-il un éventuel futur amendement de cette nouvelle législation?

Le Président de la République a promulgué lundi le 4 juin 2013, la loi n° 1/11 du 4 juin 2013 régissant la presse burundaise. C'est une loi qui oblige les journalistes à révéler leurs sources et leur interdit de traiter des sujets « portant atteinte à la sécurité nationale ».

Cette loi qui a engendré la détresse de la part des journalistes et des populations burundaises n'a pas manqué à inquiéter les organisations de la société civile burundaise et la communauté internationale partenaire du développement du pays.

Les medias, la population en général, les organisations de la société civile, les partis politiques de l'opposition ont crié haut et fort contre cette loi, avant qu'elle soit présentée au parlement pour adoption.

Selon les uns et les autres, son adoption enterrerait le droit à l'expression du peuple et freinerait ainsi la démocratie. Depuis l'adoption de cette loi qui fait couler beaucoup d'encre au monde par l'assemblée Nationale Burundaise constituée par les membres du partis politique au pouvoir de Bujumbura et leurs alliées, on pensait que le président de la république ne le signerait pas, surtout que la période qu'elle venait de passer sur la table présidentielle, la rendait invalide selon la constitution.

Pour le Président de la République du Burundi, considérant la période que traverse le pays et la sous-région, la signature de cette loi s'imposait et cela serait fait après avoir consulté les Burundais, ses proches et la communauté internationale.

Pour les medias burundais, les médias de la région et de la communauté internationale, cette loi serait un outil de freiner l'accès à l'information sur tout ce qui se passe dans le pays.

Les medias sont contre cette loi et ont décidé de ne pas la respecter car, selon eux, elle contient des clauses qui nuisent et mettent en danger les personnes qui préfèrent l'anonymat pour donner les informations liées aux dénonciations des maux constatés.

Pour Gabriel RUFYIRI, Président de l'OLUCOME, une association de la société civile intervenant en matière de lutte contre la corruption, avec cette loi promulguée par le président de la République du Burundi, le pays vient de reculer 30 ans en arrière en matière de démocratie.

Selon les personnes qui ont pu s'exprimer en se confiant aux membres de la Colonie des Pionniers de Développement (CPD), la signature de cette loi constitue un jeu dangereux pour un pays en voie de démocratisation et un risque de ne pas avoir le financement promis par les bailleurs de fonds, ce qui pèserait sur les projets de développement du pays.

Certaines personnalités de la communauté internationale et des pays donateurs ont déjà exprimé leurs inquiétudes.

Pour Reporters sans frontières, la date du 4 juin 2013 marquant la promulgation de cette loi est une journée noire et inoubliable pour la liberté de l'information.

Le ministre des Affaires étrangères du Royaume de la Belgique, Monsieur Didier Reynders, estime que le texte tel qu'adopté par le Parlement burundais pose de très sérieuses restrictions à l'exercice du métier de journaliste au Burundi et n'apparaît pas en conformité avec les engagements que ce pays a pris en tant que signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Toutefois, le Président de la République du Burundi, son excellence Honorable Pierre NKURUNZIZA, s'est exprimé sur cette loi, considérée par plusieurs opinions comme étant "**liberticide**", en demandant aux journalistes qui auraient cru à l'éventuel amendement de la nouvelle législation de patienter.

Pour la CPD, nous disons, l'espoir fit vivre

« Colonie Pionniers de Développement »